

FORMATION

Règlementation des compléments alimentaires : point à date et évolutions à venir

Les lundi 05 et mardi 06 octobre 2026 (9h00 - 12h30)



Cette formation permet de se former ou valider ses acquis dans le domaine des compléments alimentaires. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour mieux appréhender les contraintes mais aussi les opportunités pour mettre sur le marché un produit conforme à la réglementation.

Lieu	**À distance**
Date	**Les 2 matinées du 05 et 06 octobre 2026**
Heure	**De 9h00 à 12h30**
Animatrices	**Virginie DUBIN:** Responsable du pôle Règlementaire - Compléments et Denrées alimentaires **Stéphanie Brillant:** Responsable de pôle Application Phinn®
Prix / Participant	**Les deux matinées du 05 et 06 octobre 2026 : 805€HT soit 966€TTC**

OBJECTIFS

- Valider ses acquis règlementaires
- Appréhender les contraintes
- Etude de cas concrets
- Questions/Réponses - Echanges sur le sujet

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing).

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis particuliers, les bases de la définition d'un complément alimentaire seront reprises au début de la formation.

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à renvoyer à
contact@pharmanager-development.com

PROGRAMME DE LA FORMATION

Connexion des participants

Présentations et tour de table des attentes/objectifs individuels

I. Règlementation des compléments alimentaires : point à date et évolutions à venir

A. Le cadre règlementaire européen et français

B. Les catégories d'ingrédients et leur législation: ingrédients autorisés et exigences de qualité

- Vitamines et minéraux
- Substances à but nutritionnel et physiologique
- Plantes
- Autres ingrédients
- Nouveaux ingrédients
- Ingrédients à but technologique : additifs et arômes

C. Ingrédients concernés par l'Article 8 du règlement 1925/2006

- Ingrédients interdits
- Ingrédients avec restriction
- Changements à venir

=> Quiz, exercices : valider ses acquis

II. Comment assurer le développement de produits conformes ? Les étapes de la création d'un complément alimentaire

A. Identification des ingrédients clés de votre produit

- Appréhender les 3 risques : Novel Food, Médicament, Sécurité
- Vérifier les spécifications de vos ingrédients

B. Étude de stabilité et choix du conditionnement

C. Mentions d'étiquetage :

- Quelles sont les mentions obligatoires ?
- Comment utiliser les mentions valorisantes ?

D. Enregistrement du produit :

- Comment déclarer vos compléments alimentaires sur Compl'Alim ?
- Quelles sont les procédures de notification en Europe ?

=> Quiz, exercices : valider ses acquis

III. Focus sur les évolutions règlementaires à venir



FORMATION

Règlementation des compléments alimentaires : point à date et évolutions à venir

Les lundi 05 et mardi 06 octobre 2026 (9h00 - 12h30)



MOYENS PÉDAGOGIQUES , MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation (Powerpoint) sera présenté en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique. **Evaluation des acquis à compléter en fin de formation , Attestation de suivi de formation.**

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part. Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

IMPORTANT : Nos formations sont éligibles à la prise en charge par un OPCO (Opérateur de Compétence). Cependant la facture sera établie et due par la société participante, en amont de la réalisation de la formation.
Pour vos demandes de prises en charge par votre OPCO, Pharmanager Development possède un numéro de déclaration d'activité : 5249 03216 49.

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

Nom de la société : _____

Nom du signataire : _____

N° TVA Intracommunautaire : _____

Responsable Formation de la société (e-mail obligatoire) : _____
(A défaut : Personne signataire de la convention de formation)

PARTICIPANTS

NOM : .....
PRÉNOM : .....
Fonction : .....
e-mail : .....

NOM : .....
PRÉNOM : .....
Fonction : .....
e-mail : .....

NOM : .....
PRÉNOM : .....
Fonction : .....
e-mail : .....

Attentes et objectifs individuels : .....
.....
.....
.....

TOTAL : **€ HT**

NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ À FACTURER :

Date : *Signature :*